

DÉMARCHE DE RECRUTEMENT DES JEUNES JOUEURS

Suite aux nombreux retours concernant les mouvements et les sollicitations des jeunes joueurs et en lien avec le Plan Sportif Régional, voici les recommandations de la Ligue des Pays de la Loire, que le Comité souhaite voir appliquées.

1 : Les clubs/CTC intéressés par un ou plusieurs jeunes pourront passer par la Commission Technique et le Cadre Technique Fédéral, du Comité du club d'origine, chargé de la Formation du Joueur, afin d'échanger sur leur projet et obtenir, si besoin, les coordonnées téléphoniques de l'entraîneur du jeune concerné.

Le premier contact s'établit d'entraîneur à entraîneur.

2 : Les clubs/CTC qui contacteront les entraîneurs de ces jeunes devront également prévenir les Présidents des clubs d'origine, par lettre ou mail, afin de les informer de leurs démarches.

La deuxième étape s'établit de club à club.

3 : Le courrier aux Familles :

Le club solliciteur devra envoyer aux parents des jeunes joueurs concernés, un courrier présentant les grandes lignes du projet proposé aux jeunes.

A titre indicatif, ledit courrier pourrait porter sur les points suivants : les noms des personnes à contacter, le nombre d'entraînements par semaine, le nom de l'entraîneur, le niveau de jeu probable, les dates proposées pour la participation du jeune à une ou plusieurs séances d'entraînement. En annexe à ce courrier, il pourrait être joint le projet sportif du club et le projet sportif spécifique pour la catégorie concernée.

Un contact téléphonique pourra alors s'établir avec la famille.

4 : Le Comité sera vigilant aux démarches entreprises et se réserve le droit de vérifier leur bonne application. Tout manquement d'un club et/ou d'un entraîneur à ces démarches pourra entraîner l'arrêt de ces échanges d'informations.

Afin de suivre au mieux la candidature **des clubs qui déposeront un dossier pour participer au championnat régional**, le Comité de Vendée vous demande de transmettre à chaque étape la copie de ces documents (*courriers ou mails aux Présidents des clubs d'origine et aux familles*) à la Commission Technique Départementale.